

FINANCES**Affectation des résultats 2011**

- 1) Budget Ville
- 2) Budget annexe d'assainissement
- 3) Budget annexe du chauffage urbain
- 4) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique
- 5) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile
- 6) Budget annexe du cinéma municipal Le Luxy
- 7) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

EXPOSE DES MOTIFS

A chaque clôture d'exercice budgétaire et pour chaque budget, les résultats bruts sont arrêtés et font apparaître les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le solde de la section de fonctionnement peut être affecté au financement des charges d'exploitation ou capitalisé pour financer les dépenses d'investissement de l'année 2012.

En revanche, le solde de la section d'investissement est repris en investissement, quel qu'en soit le sens (excédent ou déficit).

La réglementation des nomenclatures comptables M14, M4 et M49 impose de délibérer si les résultats de fonctionnement de l'exercice antérieur sont affectés en investissement, contrairement à la nomenclature comptable M22, spécifique aux activités médico-sociales, qui préconise de délibérer quel qu'en soit l'affectation (investissement ou fonctionnement).

Comme l'an passé, le budget ville et les budgets annexes de l'assainissement, du cinéma municipal le Luxy et du service d'élimination des déchets sont concernés par cette affectation. Pour l'exercice 2012, il convient également d'affecter les résultats relatifs aux budgets annexes du chauffage urbain, du centre médico psycho-pédagogique et du service de soins infirmiers à domicile.

Les différents comptes administratifs devant être approuvés lors de cette même séance, la reprise des résultats de l'exercice 2011 sera intégrée dans les prochaines décisions modificatives.

VILLE

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 12 762 140,25€.

Conformément à l'instruction M14, il est proposé d'affecter celui-ci, en premier lieu, au financement des dépenses d'investissement 2011 (à hauteur du déficit d'investissement soit un montant de 3 736 449,32€).

Le solde de cet excédent, soit 9 025 690,93€ sera affecté pour partie au financement des reports d'investissement de 2011 sur 2012.

Ces reports s'élèvent en dépense à 13 311 424€ et en recette à 4 735 836€ (soit un solde négatif de 8 575 588€).

Le résultat final est ainsi de 450 102,93€. Ce dernier sera repris en section de fonctionnement et donc affecté à l'épargne disponible.

ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 406 436,78€. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement des dépenses d'investissement de 2012.

CHAUFFAGE URBAIN

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 264 547,63€. Il est proposé d'affecter une partie de celui-ci au financement des dépenses d'investissement de 2012 à hauteur de 200 000€.

CENTRE MEDICO PSYCHO-PEDAGOGIQUE

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 7 804,41€. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement des dépenses de fonctionnement de 2012.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 62 728,31€. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement des dépenses de fonctionnement de 2012.

CINEMA MUNICIPAL LE LUXY

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 11 385,12€. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement des reports d'investissement de 2011 sur 2012.

SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

Le compte administratif 2011 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 21 978,63€. Il est proposé d'affecter celui-ci au financement du déficit d'investissement 2011 du même montant.

FINANCES

Affectation des résultats 2011

1) Budget Ville

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2011 du budget ville,

vu le budget primitif 2012 du budget ville,

vu la nomenclature comptable M 14,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget ville à hauteur de 12 312 037,32€ au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget ville 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

FINANCES

Affectation des résultats 2011

2) Budget annexe d'assainissement

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2011 du budget annexe d'assainissement,

vu le budget primitif 2012 du budget annexe d'assainissement,

vu la nomenclature comptable M 49,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe d'assainissement d'un montant de 406 436,78€ au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe d'assainissement 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

FINANCES

Affectation des résultats 2011

3) Budget annexe du chauffage urbain

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2011 du budget annexe du chauffage urbain,

vu le budget primitif 2012 du budget annexe du chauffage urbain,

vu la nomenclature comptable M 4,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter une partie du solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du chauffage urbain à hauteur de 200 000€ au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du chauffage urbain 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

FINANCES

Affectation des résultats 2011

4) Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2011 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique,

vu le budget primitif 2012 du budget annexe du centre du médico psycho-pédagogique,

vu la nomenclature comptable M 22,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique d'un montant de 7 804,41€ au financement des dépenses defonctionnement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté en excédent affecté à des mesures d'exploitation au budget annexe du centre médico psycho-pédagogique 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

FINANCES

Affectation des résultats 2011

5) Budget annexe du service de soins infirmiers à domicile

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2011 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,

vu le budget primitif 2012 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile,

vu la nomenclature comptable M 22,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile d'un montant de 62 728,31€ au financement des dépenses de fonctionnement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté en excédent affecté à des mesures d'exploitation au budget annexe du service de soins infirmiers à domicile 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

FINANCES

Affectation des résultats 2011

6) Budget annexe du cinéma municipal le Luxy

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2011 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy,

vu le budget primitif 2012 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy,

vu la nomenclature comptable M 4,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du cinéma municipal le Luxy d'un montant de 11 385,12€ au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du cinéma municipal le Luxy 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012

FINANCES

Affectation des résultats 2011

7) Budget annexe du service public d'élimination des déchets

LE CONSEIL

sur la proposition de Monsieur Philippe Bouyssou, 1^{er} adjoint au Maire, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu le compte administratif 2011 du budget annexe du service public d'élimination des déchets,

vu le budget primitif 2012 du budget annexe du service public d'élimination des déchets,

vu la nomenclature comptable M 14,

DELIBERE

par 40 voix pour et 5 abstentions

ARTICLE 1 : DECIDE d'affecter le solde positif du compte de résultat constaté au compte administratif 2011 du budget annexe du service public d'élimination des déchets d'un montant de 21 978,63€ au financement des dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 : DIT que ce solde sera constaté au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget annexe du service public d'élimination des déchets 2012.

RECU EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 6 AVRIL 2012

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 6 AVRIL 2012